

Tunis, le 7 Août 1975

! Circulaire N° 169/75 !
! Emanant de la Direction de !
! l'Enseignement Secondaire !
! Technique et Professionnel !

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

à

Messieurs les Inspecteurs Régionaux de l'En-
seignement Secondaire

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablis-
sements de l'Enseignement Secondaire Technique
et Professionnel

-5-

O B J E T : Rectificatif de la liste des Manuels Scolaires.

REFERENCE : Ma circulaire n° 117/75 du 6 Mai 1975.

Suite à ma circulaire citée en référence, j'ai
l'honneur de vous informer que les manuels de Philosophie:

La Philosophie dans les classes terminales Tomes I et
II ne doivent plus être utilisés par les élèves des classes
terminales et les enseignants à compter du 1/10/1975, compte
tenu des réaménagements des programmes envisagés.

Vous êtes par conséquent prié de prendre toutes
les dispositions nécessaires à cet effet.

Pr. le Ministre de l'Education Nationale
et p.o.

Le Directeur de l'Enseignement
Secondaire



M. H. KHELIL